

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Février 2024

Présents : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 2	
Absents : 1	
Votants : 12	
En exercice : 13	
<p>Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,</p> <p>Le <u>160224</u></p> <p>Publiée, le <u>16022</u></p> <p>Notifiée, le _____</p>	
<p><u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mr Célestin CHARBONNIER, Mr Fernand LEGRAS Mme Brigitte FILA, Mme Sandrine MARTINY, Mr THIBAudeau Philippe, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU,</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON, Mme Rosalie OUTIN</p> <p><u>Procurations</u> : Mme Noëlle BICHON a donné procuration à Mme Sandrine SUTEAU - Mme Rosalie OUTIN a donné procuration à Mme HENRY Anne-Marie</p> <p><u>Étaient absents</u> : Mme Annie-Flore POISSON</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 08 Février 2024</p>	
Délibération n°24.02.02	<u>Finances</u> Vote des tarifs de la Résidence de l'Etoile applicable au 01/07/2024.

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'il convient de voter les tarifs des prix de journée à la Résidence de l'étoile.

Ce prix de journée (tableau 3) se décompose en :

- Loyer, (tableau 1)
- Charges locatives (tableau2)

Concernant le loyer, la revalorisation obéit à l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) entre le 4^{ème} trimestre 2022 (137.26) et le 4^{ème} trimestre 2023 (142.06), soit + 3.5 %, voir le tableau 1 suivant :

N° Appart.	TYPE	Loyer à la Journée au 01/07/2023	Loyer à la Journée après augmentation Prévus le 01/07/2024 (+ 3.50 %)
1	T1 bis	7.74 €	8.01 €
2	T1 bis	7.74 €	8.01 €
3	T1 bis	7.74 €	8.01 €
4	T1 bis	7.74 €	8.01 €
5	T1 bis	7.74 €	8.01 €
6	T2	10.09 €	10.44 €
7	T2	10.09 €	10.44 €
8	T1 bis	7.74 €	8.01 €
9	T1 bis	7.74 €	8.01 €
10	T1 bis	7.74 €	8.01 €
11	T1 bis	7.74 €	8.01 €
12	T1 bis	7.74 €	8.01 €
13	T1 bis	7.74 €	8.01 €
14	T1 bis	7.74 €	8.01 €
15	T1 bis	7.74 €	8.01 €
16	T2	10.09 €	10.44 €
17	T2	10.09 €	10.44 €

Concernant les charges locatives et conformément aux orientations prises en DOB, il est proposé de faire évoluer les montants 2024 de + 3 %.

Soit le tableau 2 suivant :

N° Appart.	TYPE	Prix des charges à la journée au 01/07/2023	Prix des charges à la journée après augmentation Prévues le 01/07/2024 (+3%)
1	T1 bis	25.86 €	26.64 €
2	T1 bis	25.86 €	26.64 €
3	T1 bis	25.86 €	26.64 €
4	T1 bis	25.86 €	26.64 €
5	T1 bis	25.86 €	26.64 €
6	T2 (1 personne)	33.00 €	33.99 €
7	T2 (2 personnes)	45.34 €	46.70 €
8	T1 bis	25.86 €	26.64 €
9	T1 bis	25.86 €	26.64 €
10	T1 bis	25.86 €	26.64 €
11	T1 bis	25.86 €	26.64 €
12	T1 bis	25.86 €	26.64 €
13	T1 bis	25.86 €	26.64 €
14	T1 bis	25.86 €	26.64 €
15	T1 bis	25.86 €	26.64 €
16	T2 (1 personne)	33.00 €	33.99 €
17	T2 (2 personnes)	45.34 €	46.70 €

Soit par adjonction des 2 tableaux ci-dessus, un prix de journée par appartement (différent selon le nombre d'occupant pour les T2) fixé comme suit :

N° Appart.	TYPE	Prix à la journée au 01/07/2023	Prix de la journée au 01/07/2024 +3.12%
1	T1 bis	33.60 €	34.65 €
2	T1 bis	33.60 €	34.65 €
3	T1 bis	33.60 €	34.65 €
4	T1 bis	33.60 €	34.65 €
5	T1 bis	33.60 €	34.65 €
6	T2 (1 personne)	43.09 €	44.43 €
	T2 (2 personnes)	55.43 €	57.14 €
7	T2 (1 personne)	43.09 €	44.43 €
	T2 (2 personnes)	55.43 €	57.14 €
8	T1 bis	33.60 €	34.65 €
9	T1 bis	33.60 €	34.65 €
10	T1 bis	33.60 €	34.65 €
11	T1 bis	33.60 €	34.65 €
12	T1 bis	33.60 €	34.65 €
13	T1 bis	33.60 €	34.65 €
14	T1 bis	33.60 €	34.65 €
15	T1 bis	33.60 €	34.65 €
16	T2 (1 personne)	43.09 €	44.43 €
	T2 (2 personnes)	55.43 €	57.14 €
17	T2 (1 personne)	43.09 €	44.43 €
	T2 (2 personnes)	55.43 €	57.14 €

Le prix de journée des T2 varie selon le nombre d'occupant au 01/07.

Soit une augmentation moyenne du prix de journée de **+ 3.12 %**

LOYERS + CHARGES RESIDENCE DE L'ETOILE				
	TARIFS A LA JOURNEE		TARIFS MENSUELS	
	au 1er juillet 2023	augmentation au 1er juillet 2024	au 1er juillet 2023	augmentation au 1er juillet 2024
	Journée	Prix de la journée + 3.12 %	Mensuel	Prix de la journée + 3.12%
T1 bis	33.60 €	34.65 €	1 008.00 €	1 039.50 €
T2 1 personne	43.09 €	44.43 €	1 292.70 €	1 332.90 €
T2 2 personnes	55.43 €	57.14 €	1 662.90 €	1 714.20 €

Augmentation tarifs des Services		
	Tarifs des services du 01/07/2023 au 30/06/2024	Proposition au 1er juillet 2024 2%
Augmentation de 2 % en 2023		
Petit déjeuner résidant	2.05 €	2.10 €
Dîner résidant	5.40 €	5.50 €
Compensation pour repas pris à l'extérieur	5.90 €	6.00 €
Repas réguliers des retraités non résidents imposables	8.42 €	9.00 €
Repas réguliers des retraités non résidents non imposables	6.45 €	7.00 €
Déjeuner d'invité	11.30 €	11.50 €
Portage plateau repas	1.95 €	2.00 €
Soirée dégustation	5.40 €	5.50 €
Jetons Lavage linge	2.35 €	2.40 €
Jetons Séchage linge (1/2 heure)	1.20 €	1.20 €
Rideaux	41 €	42 €
Nettoyage de fin de bail tarif horaire	72 €	36 €

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles
Sur proposition du Président,
Vu le rapport présenté en DOB le 31/01/2024 ;*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXER** les tarifs journaliers des loyers, des charges, du prix à la journée et des services conformément aux tableaux présentés.
- **SIMPLIFIER** la tarification de nettoyage de fin de bail en indiquant un tarif horaire, la facturation se fera en conséquence.
- **APPLIQUER** les tarifs revalorisés à compter du 1^{er} juillet 2024.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
044-264401266-20240214-20240202-DE
Reçu le 16/02/2024

